

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2026-10

**portant sur la signature d'une offre de prix pour la
réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du
projet de construction de vestiaires sportifs au sein de
l'Espace André Vénuat**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 21 Mars 2026, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la délibération n° 2026-13 en date du 9 Mars 2026 approuvant le
projet de construction de vestiaires sportifs au sein de l'Espace André
Vénuat,
Vu la nécessité de faire réaliser une étude géotechnique G2 – AVP +
PRO – de NF P 94-500 pour ce projet,
Vu l'offre de prix de la société GEODECRION qui s'élève à
1 650, 00 € HT - 1 980, 00 € TTC,

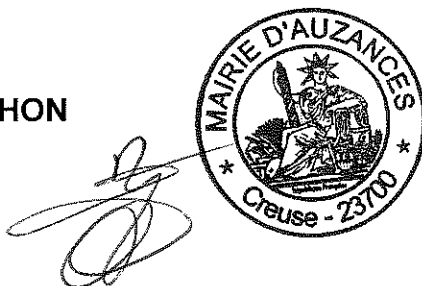
DECIDE

Article 1^{er} : le devis de la société GEODECRION – ZI Vichy-Rhue –
11 rue du Commandant Aubrey – 03300 CREUZIER LE VIEUX, est
accepté pour un montant de 1 650, 00 € HT - 1 980, 00 € TTC

Auzances, le 21 Avril 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260421-2026-10-AU
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026